



VI. Le développement durable

4. Interface Ville Port

Présentation

Les terrains de la circonscription du Port Autonome de Rouen ayant vocation à accueillir des activités industrielles, portuaires ou logistiques, font l'objet d'une valorisation non seulement sur le plan économique, mais aussi en terme d'environnement : conscient du potentiel environnemental de certains des terrains de sa circonscription, le Port Autonome de Rouen conçoit son rôle d'aménageur dans le développement harmonieux des espaces reçus en gestion ; ceci inclut aussi bien la désignation d'espaces à utilisation portuaire et industrielle que ceux à gestion naturaliste.

En particulier, le Port Autonome de Rouen entreprend, depuis plusieurs années, des améliorations de la qualité de ses terrains par des actions concrètes, ciblées et partenariales en milieu urbain et rural, à l'échelle des territoires concernés : avec les collectivités territoriales (Communes, Conseil Général, et Conseil Régional), le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et la Maison de l'Estuaire, la communauté scientifique, les Associations.... Ces actions s'expriment par de nombreuses réalisations ponctuelles : plantations, quotas d'espaces verts dans les sites d'activités, créations d'alignements d'arbres en bordure des voiries existantes, meilleure insertion visuelle des espaces portuaires dans les sites urbains et ruraux, mise en cohérence des nécessités économiques et de la protection des milieux naturels, volet paysager du réaménagement du «boulevard maritime», etc... Des actions d'aménagements paysagers sont réalisées pour intégrer au mieux les bâtiments et les infrastructures, des études architecturales et urbanistiques sont menées pour contribuer au développement harmonieux de l'activité économique et à l'amélioration du cadre de vie. Un architecte conseil accompagne le Port Autonome dans ses projets et tout au long des opérations d'aménagement. Des chartes, signées avec des communes riveraines de la Seine, permettent de concilier le développement économique et la préservation de fonctionnalités environ-nementales.

Les points abordés dans les pages qui suivent mettent en valeur des opérations types et n'ont pas pour vocation d'être exhaustifs.